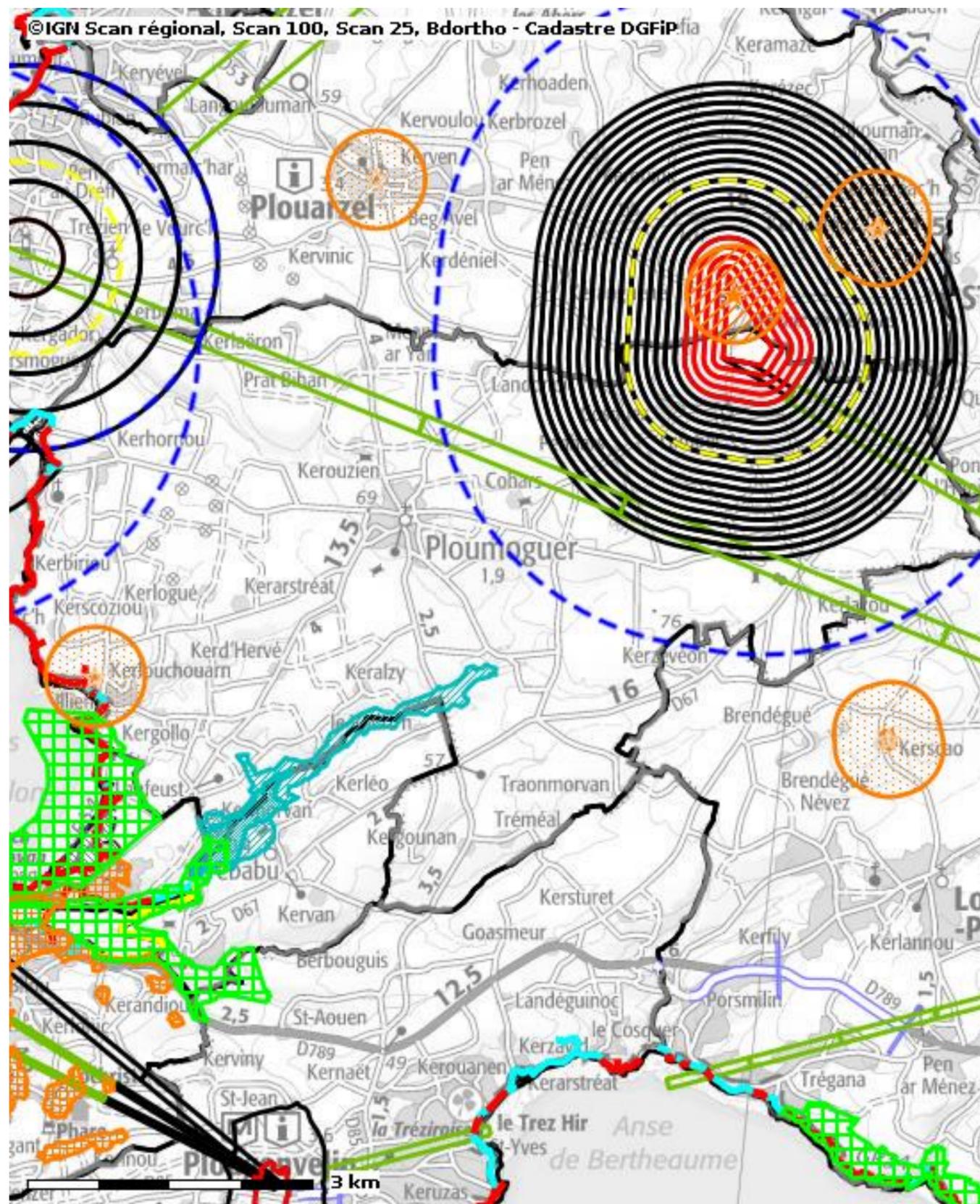


PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE – PLOUMOGUER
MODIFICATION N°1 DU PLU



- AC1 Monuments historiques (point)
 - ★ Classé
 - ☆ Inscrit
- AC2 Sites
 - Classé
 - Inscrit
- AS1 Protection des eaux potables
 - Périmètre de protection éloignée
 - Périmètre de protection immédiate
 - Périmètre de protection rapprochée
- EL9 Passage des piétons sur le littoral
 - Continuité assurée sur le domaine public (pas de servitude)
 - Continuité assurée sur le domaine public maritime (pas de servitude)
 - Continuité assurée sur terrains militaires (pas de servitude)
 - Convention de passage (pas de servitude)
 - Servitude de droit (SPPL)
 - Servitude modifiée (SPPL)
 - Suspension de la servitude (pas de servitude)
- PT1 Perturbation électromagnétique
 - Zone de garde
 - Zone de protection
- PT2 Protection contre les obstacles
 - Secteur de dégagement
 - Zone primaire de dégagement
 - Zone secondaire de dégagement
 - Zone spéciale de dégagement
- I4 Transport d'électricité
 - Ligne aérienne 63 kV
 - Ligne aérienne 225 kV
 - Ligne aérienne 400 kV
 - Ligne souterraine 63 kV
- T7 Extérieur des zones de dégagement
 - Zone de protection